

Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Négociations avec l'UE 3

Attention au diktat de l'UE



Droit des citoyens 8-9

Le droit suisse prime sur le droit étranger



Droit des sanctions 13

Créer des lois simples



BIEN PLUS QU'UNE IMPRIMERIE ...

DIETSCHI PRINT&DESIGN AG
Ziegelfeldstrasse 60 4601 Olten
T 062 205 75 75 F 062 205 75 00 www.dietschi.ch

Appliquer les référendums!



Le Conseil fédéral et le Parlement passent outre la volonté du peuple, et s'en cachent de moins en moins. Le Parlement refuse de mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi. De l'avis de certains politiciens et professeurs de droit, l'initiative populaire «contre l'immigration de masse» ne devrait pas être appliquée, en raison des accords bilatéraux avec l'UE, alors même qu'il était clair, avant la votation déjà, qu'elle est inconciliable avec la libre circulation des personnes. Lorsqu'elle interprète sa Convention européenne des droits de l'homme, la Cour européenne des droits

de l'homme accorde systématiquement davantage d'importance à l'intérêt de criminels condamnés à la protection de leur vie familiale qu'à la sécurité publique, procurant ainsi un droit de séjour en Suisse à des personnes qui, selon la conception suisse du droit, devraient être expulsées du territoire.

Ces tendances, qui mettent en péril le cœur de notre démocratie directe, doivent cesser une fois pour toutes. C'est la raison pour laquelle l'UDC a élaboré un projet d'initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple.

L'UDC dans les médias en août 2014



L'UDC dit «Non» à Ecopop et à la caisse unique

VOTATION DU 28 SEPTEMBRE — Les délégués de l'UDC, réunis à Unterägeri (ZG), rejettent l'initiative Ecopop, malgré la régulation de l'immigration qu'elle entraînerait. Sans surprise, ils ont balayé l'initiative socialiste pour une caisse maladie unique.



L'UDC veut rendre la primauté au droit suisse

Me à jour le 12.08.2014 43 Commentaires

Pour Christophe Blocher, la primauté du droit international est une «dictature». L'UDC veut lancer une initiative populaire pour faire prévaloir le droit suisse.



L'UDC fustige la facilité avec laquelle le Conseil fédéral, la majorité du Parlement, le Tribunal fédéral et les professeurs de droit «abandonnent la souveraineté législative»



L'UDC ne veut pas de manœuvres politiques

Deux conseillers fédéraux pour les trois plus grands partis, un pour le quatrième: la répartition des sièges au gouvernement après 2015 doit être strictement arithmétique, martèle le chef du groupe UDC aux chambres fédérales, Adrian Amstutz.

L'UDC est en bonne voie!



Deux initiatives populaires nous ont valu les gros titres de la presse durant les semaines écoulées

Il s'agit, d'une part, de l'initiative sur l'asile que nous avons projetée depuis longtemps et, d'autre part, de l'initiative qui fait appliquer des décisions du peuple, donc qui fait passer le droit national avant le droit étranger. Ces deux projets nous ont valu des critiques et des attaques virulentes. Cette agitation est d'autant plus surprenante que ces deux thèmes nous occupent depuis longtemps et qu'ils sont donc tout sauf „nouveaux“.

Adrian Amstutz, président de notre groupe parlementaire fédéral, a rappelé à juste titre cet été que la Suisse, en tant que membre associé aux accords de Schengen/Dublin (la signature de ces traités n'était pas une idée de l'UDC), devait exiger le strict respect des termes de ces contrats. Durant la campagne de votation sur les accords de Schengen/Dublin, le Conseil fédéral et le Parlement ont toujours affirmé que la Suisse n'entrerait plus en matière sur les demandes d'asile de personnes provenant d'un Etat tiers considéré comme sûr. Or, nous avons dû constater entretemps que le traité de Dublin est violé par plusieurs pays. L'Italie, par exemple, n'enregistre tout simplement pas les requérants qui débarquent chez elle et se contente de les envoyer vers le nord.

La Suisse fait partie des pays européens qui, par rapport au nombre de leurs habitants, accueillent le plus de requérants d'asile. Il faut absolument réduire le pouvoir d'attraction que la Suisse exerce sur les émigrants économiques de tous bords. Les requérants, dont la demande a été refusée, doivent être systématiquement renvoyés. Un groupe de travail est à l'œuvre au sein de notre parti pour préciser les propositions en vue d'une initiative sur l'asile.

Le droit suisse toujours plus sous pression

Notre deuxième projet d'initiative populaire a déjà franchi une étape supplémentaire. Nous constatons que les efforts s'intensifient à plusieurs niveaux pour donner la priorité au droit international par rapport au droit suisse. De plus en plus souvent on rechigne à appliquer les décisions du peuple. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement refusent de prendre au sérieux un nombre croissant de dispositions constitutionnelles adoptées par le souverain.

Le congrès du 25 octobre prochain sera consacré à ce thème et nous prendrons alors la décision de principe de lancer une initiative populaire pour faire appliquer les décisions du peuple, donc pour faire passer le droit suisse avant le droit étranger.

Toni Brunner, conseiller national, président de l'UDC Suisse

Attention au diktat de l'UE

Le Conseil fédéral veut contourner des décisions populaires avec l'aide de l'UE. Pour atteindre son but, il est prêt à sacrifier notre souveraineté et notre démocratie directe. Seule l'UDC lui oppose de la résistance.

par Nadja Pieren, conseillère nationale, Berthoud (BE)

En 1992, malgré toutes les déclarations alarmistes des partis du centre et de gauche, le peuple s'est prononcé en défaveur d'une adhésion à l'EEE. Les faits nous montrent aujourd'hui que c'était la bonne décision. Nous avons un faible taux de chômage, une économie forte, sommes leader dans la recherche, bénéficions d'une sécurité financière et avons un bon système social.

Le 9 février 2014

Après le 9 février, les médias se sont mis à pousser des cris d'orfraie. Les politiciens se sont dits scandalisés par l'acceptation de l'initiative populaire « contre l'immigration massive ». On a eu droit à des réactions européennes virulentes. Bruxelles a ainsi déclaré que la Suisse était exclue, avec effet immé-

diat, du programme-cadre recherche « Horizon 2020 ». La participation de la Suisse au programme de formation européen « Erasmus+ » a elle aussi été suspendue. Les dommages se sont toutefois avérés limités. La Suisse continuera de participer à des projets en tant qu'État tiers et le Conseil fédéral a décidé que le soutien financier serait versé aux chercheurs sans détour par l'UE.

Le rôle du Conseil fédéral

Aujourd'hui, les conseillers fédéraux se présentent comme des « superpatriotes », promettant au peuple une mise en œuvre de l'initiative mot pour mot. Mais l'UE refuse de négocier la vache sacrée qu'est la libre circulation des personnes. Notre gouvernement le sait parfaitement. La peur que des États membres de l'UE de-

mandent eux aussi des adaptations à cet accord miteux et nuisible est bien trop forte. Avec ou sans libre circulation des personnes, il sera toujours possible d'employer en Suisse de la main-d'œuvre étrangère. Après tout, il y a aussi eu un

«Notre gouvernement ferait bien de mettre en œuvre la volonté populaire sans rechigner, dans l'intérêt du peuple, et de ne pas se laisser dicter l'agenda de politique intérieure par l'UE.»

NADJA PIEREN

« avant » la libre circulation. Notre gouvernement ferait bien de mettre en œuvre la volonté populaire sans rechigner, dans l'intérêt du peuple, et de ne pas se laisser dicter l'agenda de politique intérieure par l'UE.

Rattachement institutionnel

Le rattachement institutionnel poursuivi par l'UE pourrait être utilisé pour contourner la décision populaire sur l'immigration. Le rattachement institutionnel signifie que le droit européen s'applique et qu'il doit être repris automatiquement, ou du moins de façon « dynamique » par la Suisse. Le Tribunal fédéral serait subordonné aux juges européens, s'agissant de l'interprétation de ce droit. Notre Conseil fédéral se montre disposé à céder aux exigences de Bruxelles. Les décisions du peuple seraient contournées par une dangereuse petite porte. Ce serait la fin de notre démocratie directe. Notre gouvernement et tous les partis du centre et de gauche soutiennent ce contrat qui ferait de nous les « sujets » de l'UE. Seule l'UDC se bat pour défendre notre pays, notre démocratie directe et notre souveraineté. L'UDC dit NON à l'adhésion sournoise à l'UE, NON aux juges étrangers, NON au diktat européen.



« Le rattachement institutionnel poursuivi par l'UE pourrait être utilisé pour contourner la décision populaire sur l'immigration. »

4 Immigration de masse

Mise en œuvre de l'initiative

Le mandat du peuple et des cantons est clair : depuis le 9 février 2014, il est écrit à l'art. 121a de la Constitution fédérale que la Suisse régule l'immigration au moyen de plafonds et de contingents. Tout accord international en contradiction avec cet article constitutionnel doit être renégocié dans les trois ans. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent à présent mettre cela en œuvre.

par Adrian Amstutz, conseiller national, président du groupe parlementaire, Sigriswil (BE)

Dans le but précisément d'empêcher la mise en œuvre, l'UE a opposé une fin de non-recevoir à la demande de renégociations de la Suisse. Lorsque l'UDC a révélé cette intention il y a trois mois, elle a essuyé des moqueries. Or, c'est exactement ce qui s'est produit.

L'UDC a présenté une mise en œuvre efficace

Il y a de nombreux mois déjà, l'UDC a présenté une proposition de mise en œuvre pragmatique. Des contingents, la priorité des travailleurs indigènes et différentes mesures d'accompagnement permettent de réduire l'immigration rapidement et de manière non bureaucratique. Nous avons proposé diverses modifications de loi dans le domaine du regroupement familial et des prestations sociales, qui sont décisives pour atteindre le but visé, celui de réguler l'immigration et surtout de la contenir.

Pourtant, le Conseil fédéral n'a pas repris la proposition solide, non bureaucratique et axée sur les objectifs présentée par l'UDC. Plutôt que de remplir la mission confiée par le peuple, il s'est fixé comme objectif suprême le maintien de la libre circulation des personnes.

La libre circulation des personnes en sa forme actuelle est terminée

Les perdants unis de la votation refusent d'admettre que la libre circulation des personnes a été rejetée par le peuple et les cantons. Si l'UE, malgré une possibilité de révision clairement stipulée dans les deux accords, ne devait pas être disposée à mener des négociations, la Suisse a deux possibilités :

1. elle peut violer le contrat, comme le ferait sans doute à sa place la plupart des États européens. C'est d'ailleurs ce que fait actuellement l'Italie avec l'Accord de Dublin.

2. ou elle peut résilier l'Accord de libre circulation des personnes.

«Si le Conseil fédéral ne résilie pas l'accord de lui-même, l'UDC l'y contraindra par le biais de l'initiative pour la résiliation de la libre circulation des personnes.»

ADRIAN AMSTUTZ

Parce que la Suisse n'est pas du genre à violer ses engagements et parce que la sécurité juridique ainsi que le respect des traités sont essentiels pour un petit pays comme le nôtre, seule la seconde option entre réellement en considération.

Si le Conseil fédéral ne résilie pas l'accord de lui-même, l'UDC l'y contraindra par le biais de l'initiative pour la résiliation de la libre circulation des personnes.

Le verdict du peuple doit être appliqué

On verra bientôt si les grandes promesses des partis du centre, qui se disent déterminés à ce que la nouvelle disposition constitutionnelle soit mise en œuvre conformément à la volonté populaire, seront tenues. Nous les prendrons au mot. Pas question d'affirmer ensuite que « ça ne va pas ». La Suisse est un État souverain, à démocratie directe. Si le peuple et les cantons inscrivent dans la Constitution que notre pays doit à nouveau réguler lui-même l'immigration, alors le Conseil fédéral et le Parlement doivent le respecter. Les gouvernements étrangers doivent le respecter. Si cette volonté est contraire à un accord qui ne peut être modifié, alors il faut résilier cet accord. Tel est le mandat du peuple et des cantons.



«Des contingents, la priorité des travailleurs indigènes et différentes mesures d'accompagnement permettent de réduire l'immigration rapidement et de manière non bureaucratique.»

L'initiative ECOPOP va trop loin

Depuis l'acceptation de l'initiative UDC contre l'immigration massive, la Suisse dispose déjà d'un article constitutionnel prêt à l'emploi pour limiter l'immigration. La rigide initiative ECOPOP, quant à elle, nuit à l'économie et poursuit en matière d'aide au développement des buts illusoires, préjudiciables à notre économie.



L'assemblée des délégués a décidé par 298 voix contre 80 de recommander le rejet de l'initiative ECOPOP.

Les initiants ECOPOP veulent, d'une part, limiter l'immigration à 0,2% de la population résidente et, d'autre part, obliger la Suisse à utiliser au moins 10% des fonds consacrés à la coopération internationale au développement pour la planification familiale volontaire.

Des contingents flexibles plutôt que rigides

L'UDC est d'accord avec ECOPOP sur le fait que l'immigration en Suisse doit être significativement réduite. Notre pays ne pourra supporter longtemps une immigration d'une telle ampleur. La Suisse ne peut accueillir 80'000 immigrants par an, soit autant que les habitants d'une ville comme Lucerne ou Saint-Gall.

Pour l'UDC toutefois, restreindre l'immigration de manière rigide à 0,2% de la population résidente va trop loin. Cela signifierait que seules 16'000 per-

sonnes au plus pourraient aujourd'hui immigrer en Suisse. Vu l'importance du secteur de l'asile ces dernières années, les requérants représenteraient à eux seuls une part importante de ce

«L'initiative ECOPOP frappe nos PME de plein fouet, puisqu'elles ne pourraient plus réagir de manière flexible aux variations de la demande en cas de pic conjoncturel.»

THOMAS AESCHI

chiffre, si bien que l'économie nationale n'aurait guère de possibilités de faire venir en Suisse des spécialistes de l'UE ou d'États tiers. L'initiative ECOPOP frappe donc nos PME de plein fouet, puisqu'elles ne pourraient plus réagir de manière flexible aux variations de la demande en cas de pic conjoncturel. C'est pourquoi l'UDC

mise, pour juguler l'immigration, sur l'application cohérente de l'initiative sur l'immigration massive acceptée par le peuple et les cantons, qui offre davantage de flexibilité.

La deuxième revendication d'ECOPop, selon laquelle des dépenses supplémentaires en faveur de la planification familiale volontaire permettraient de réduire la croissance démographique, est tout bonnement illusoire. Mais surtout : la planification familiale dans d'autres pays n'est pas l'affaire de la Suisse. En tant qu'État neutre, nous n'avons pas à nous mêler de quelque façon que ce soit des affaires intérieures d'autres États, et encore moins des questions de politique familiale.

Mise en œuvre urgente de l'initiative UDC sur l'immigration massive

L'UDC partage l'inquiétude des initiants, lorsqu'ils soulignent qu'une immigration aussi forte qu'actuellement en Suisse ne peut durer. Nous connaissons aussi parfaitement les effets secondaires négatifs de l'immigration massive. L'UDC propose toutefois une autre voie que les initiants ECOPOP pour résoudre ce problème, à savoir notre initiative sur l'immigration massive.

C'est pourquoi il convient de rejeter l'initiative ECOPOP, et de promouvoir vigoureusement la mise en œuvre de l'initiative pour l'immigration massive, acceptée par le peuple et les cantons.



*Thomas Aeschi,
conseiller national,
Baar (ZG)*

**Les mêmes conditions que les
systèmes de santé étrangers ?**



Le 28 septembre

NON
à la caisse unique

www.caisseunique-non.ch

www.udc.ch



NON à la caisse unique

Pour la troisième fois en un peu plus de dix ans, nous nous prononcerons sur le projet d'une caisse unique. Lors des scrutins de 2003 et 2007, le peuple s'était largement prononcé contre cette idée du parti socialiste à plus de 70%. Certes, le texte soumis au vote le 28 septembre comporte quelques changements par rapport aux précédents, mais l'objectif reste le même : étatiser la santé.

Tout d'abord, le système de santé actuel est d'excellente qualité. Nous sommes soignés dans des temps record, nous avons accès aux médecins que nous souhaitons et nos hôpitaux fournissent des prestations de grande qualité, avec des techniques médicales de dernière génération. Les Suisses bénéficient d'une des plus longues espérances de vie au monde.

Mais tout ceci ne tombe pas du ciel et ces acquis ne nous sont de loin pas garantis à vie. Notre devoir est de maintenir la qualité de notre système de santé, de l'améliorer en corrigeant certains défauts. Car soyons francs, des réformes sont nécessaires. Mais ce serait un sacrilège de laisser le parti socialiste abattre notre système, comme on souffle sur un vulgaire château de cartes.

La caisse publique n'est que fausses promesses et illusions

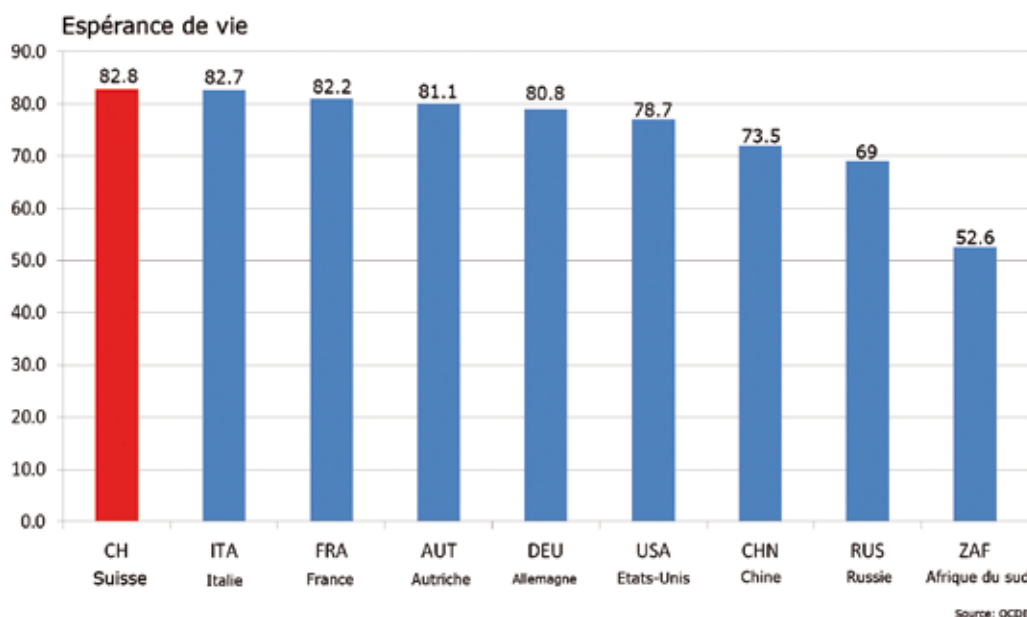
Et puis, que savons-nous du système proposé par le parti socialiste ? Première (bonne ?) nouvelle, on a retiré la prime liée au revenu. Enfin, le PS l'a supprimée pour mieux vendre son initiative mais l'idée est toujours là. D'ailleurs, le conseiller national PS Stéphane Rossini a déjà dit lors d'une interview qu'une prime liée au revenu serait remise sur la table, une fois la caisse unique acceptée par le peuple. Attention donc à ne pas tomber dans ce piège.

Tous les systèmes semblables existants sont des échecs patents

Les exemples à l'étranger nous prouvent

que l'Etat doit se concentrer sur ses tâches régaliennes et laisser le paternalisme à ceux qui ne savent pas ce que signifie le mot « responsabilité ». L'Etat n'est pas un surhomme : regardez en France, le trou de la sécu est une réalité de plusieurs milliards de francs. En Italie, les files d'attente

saut dans l'inconnu. Elle n'offre en effet aucune mesure crédible de maîtrise des coûts de la santé, elle n'apporte aucune preuve que la qualité des prestations sera maintenue, elle met sous tutelle les assurés et les prive de toute possibilité de choix en les livrant pieds et poings liés au bon vouloir de l'Etat



Grâce à l'excellent système de santé de la Suisse, notre espérance de vie est parmi les plus élevées dans le monde.

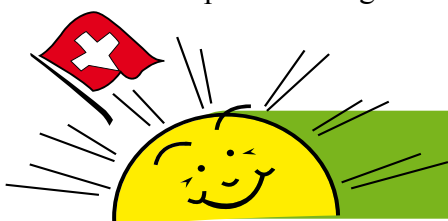
dans les hôpitaux n'en finissent plus. En Grande-Bretagne on ne rembourse plus certaines opérations sous prétexte qu'elles ne sont pas assez graves et on peut attendre jusqu'à 18 mois pour une opération à la hanche !

et de son administration. Notre parti en tant que défenseur de la liberté et de la responsabilité individuelle doit rejeter fermement ce texte et je vous invite à dire massivement NON à cette dangereuse illusion.

L'initiative pour une caisse publique ou unique est un miroir aux alouettes. Elle nous propose d'abandonner un système performant pour nous lancer dans une aventure dangereuse sans possibilité de retour. C'est un véritable



Guy Parmelin,
conseiller national,
Bursins (VD)



L'UDC Suisse vous recommande de voter NON

Plus d'informations: www.udc.ch/actualites/assemblees-des-delegues

BERNE, 12 AOÛT 2014:

La proposition d'une initiative populaire pour la mise en œuvre du référendum est présentée.

«Pour que le p restent souvern



Initiative UDC pour l'application des décisions du peuple

Le Parlement, le Conseil fédéral et l'administration se montrent de plus en plus souvent récalcitrants à exécuter la volonté populaire. La fonction constitutionnelle du peuple et des cantons est de plus en plus contestée. L'UDC a dernièrement présenté au public le projet d'initiative pour l'application des décisions du peuple, élaboré par un groupe de travail sous la houlette du député au Grand Conseil ZH, Hans-Ueli Vogt.

Le peuple suisse a accepté en 2010 l'initiative « pour le renvoi des criminels étrangers (initiative sur le renvoi) ». Celle-ci exige que les étrangers ayant commis des crimes graves ou des fraudes à l'aide sociale soient expulsés du pays. À ce jour, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont toujours pas mis en œuvre cette décision populaire, au motif qu'elle serait contraire au droit international. Il arrive de plus en plus souvent que les décisions populaires ne

«Peuple et les cantons ains dans notre pays»



soient pas mises en œuvre, ou alors avec un retard considérable, pour cette même raison.

Des règles claires garantissent la sécurité du droit

Le projet actuel d'initiative populaire « pour faire appliquer les décisions du peuple – le droit suisse prime le droit étranger » vise à lutter contre l'affaiblissement et la sape des droits populaires. L'application et l'exécution de la Constitution ne devraient plus pouvoir être empêchées en invoquant le droit international. Lorsqu'un traité viole la Constitution, il doit être renégocié ou, si cela n'est pas possible, résilié ; de nouveaux accords internationaux violant la Constitution ne peuvent bien entendu être conclus. Seul le droit international impératif doit prévaloir sur la Constitution, comme celle-ci le prévoit actuellement. Pour que cette notion juridique ne soit toutefois pas étendue à l'infini, sa définition reprendra celle qui figure dans la Convention de Vienne sur le droit des traités.

Aux organes du parti de décider

La proposition de texte d'initiative passe à présent aux organes du parti, qui vont la finaliser et rendre une décision. La compétence de lancer une initiative populaire appartient au final à l'assemblée des déléguées de l'UDC Suisse.

10 Assemblée du 23 août

Assemblée des délégués à Unterägeri (ZG)



Trois présidents de sections romandes tout sourire lors de l'excursion du comité central en bateau sur le lac d'Aegeri.



Notre président national, Toni Brunner, a pris les commandes de l'embarcation l'espace de quelques minutes.



Le conseiller fédéral, Ueli Maurer, pose aux cotés des responsables du stand « UDC international ».



La section des jeunes UDC d'Argovie avait confectionné un superbe gâteau pour les 40 ans de notre président.



Les deux conseillers aux Etats schwytois, Alex Kuprecht et Peter Föhn étaient en grande forme.

Un réel problème

« Mais on va les mettre où ? », cette simple interrogation, entendue lorsque j'étais en campagne pour l'initiative visant à stopper l'immigration de masse, démontre que le citoyen comprend le problème.

En Suisse, 65 % du territoire sont des montagnes, 35 % sont constructibles soit 196 habitants au km² répartis sur 14'450 km² habitables.

En France, 25 % du territoire sont des montagnes, 75 % sont constructibles soit 112 habitants au km² répartis sur 410'000 km² habitables.

Actuellement, en matière d'immigration, c'est le chemin inverse de celui voulu par le peuple qui est pris par les autorités fédérales, complètement en opposition aux volontés populaires. Cette année encore, les demandes d'asile augmentent. L'arrivée de migrants sans travail pèse sur le fonctionnement et sur les infrastructures de l'Etat; la ponction (sous la forme de taxes et d'impôts) des person-

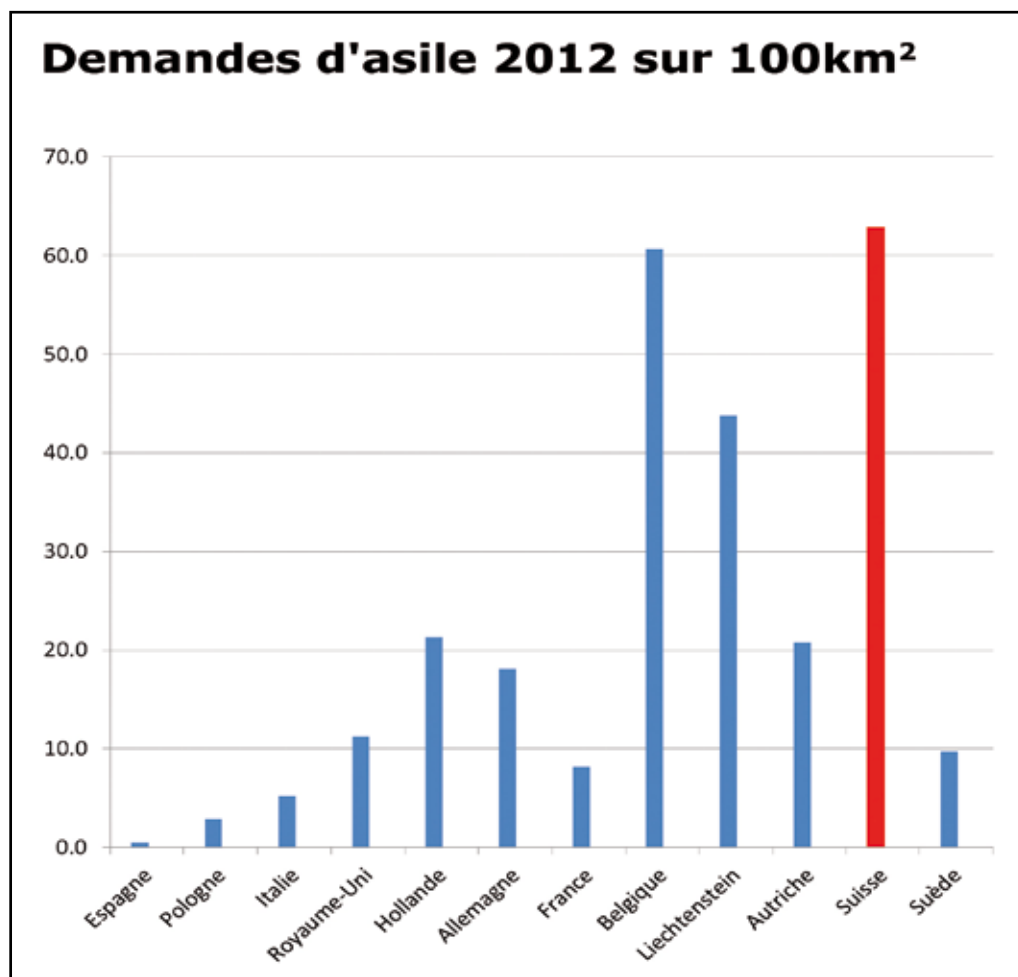
d'expulser les criminels étrangers, on préfère surcharger nos établissements pénitentiaires bondés. L'exemple de la nouvelle prison Curabilis, dont le coût journalier par détenu s'élèverait à près de 1'500.-, démontre les absurdités de la situation actuelle: imaginez, le coût journalier d'un détenu correspond à une somme que certaines personnes à l'AVS n'ont pas pour vivre un mois! Par leurs votes, les Suissesses et les Suisses veulent que cette situation cesse.

«Actuellement, c'est le chemin inverse de celui voulu par le peuple qui est pris par les autorités fédérales, complètement en opposition aux volontés populaires.»

ROLAND MESOT

Se basant sur les accords de Dublin, le Conseil fédéral et la majorité du parlement certifiaient que la Suisse n'entrerait plus en matière sur les demandes des requérants provenant de pays sûrs; encore une promesse qui n'est pas tenue! De plus, le laxisme européen dans l'application des règles de Dublin est déplorable. Les accusations d'une nation xénophobe et fermée sont fausses: que ce soit en % de la population ou en % de la superficie habitable, la Suisse est le pays d'Europe qui enregistre le plus de personnes issues de l'immigration.

Une stricte politique de l'asile ne profitera pas seulement aux Suisses, elle sera également positive pour les ressortissants étrangers qui se sont intégrés chez nous.



Que ce soit en % de la population ou en % de la superficie habitable, la Suisse est le pays d'Europe qui enregistre le plus de personnes issues de l'immigration.

Ces quelques chiffres résument à eux seuls les difficultés que nous rencontrons pour accueillir l'immigration. Vu l'étroitesse de notre territoire, la responsabilité politique impose de maîtriser et gérer les flux migratoires.

nes actives pour couvrir les coûts induits par l'immigration n'est pas acceptable.

Les statistiques démontrent clairement que les ressortissants étrangers sont majoritaires dans nos prisons, mais au lieu



Roland Mesot, Député, président UDC FR, Châtel-St-Denis (FR)

Retrouvez-nous sur Facebook!

facebook.com/UDCch



VOTRE ANNONCE DANS LES JOURNAUX DE L'UDC FRANC-PARLER ET SVP-KLARTEXT

Votre annonce lue par 60'000 lecteurs !

Jusqu'à 15% de rabais possible. Plus de 60'000 lecteurs en Suisse allemande et Suisse romande. Plus d'informations en appelant le **031 300 58 58** ou par e-mail à **franc-parler@udc.ch**. Découvrez notre journal en ligne sur **www.udc.ch**

IMPRESSUM

FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'000 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Kevin Crausaz | Crédit images: UDC Suisse, Parlament.ch, Stefan Marthaler,

Une fausse bonne idée

Jusqu'à récemment, la Suisse jouissait d'une excellente réputation en matière de sécurité. Elle était admirée dans le monde entier, car la violence, les vols et les cambriolages y étaient rares. En peu de temps cependant, nous avons réussi à faire en sorte que la Suisse se retrouve « à la pointe » de la criminalité. Le droit pénal est une partie du problème. Et maintenant une nouvelle révision insensée menace.

Le 1er janvier 2007 marque une modification fondamentale du droit pénal suisse. Contre la volonté de l'UDC, on a supprimé les courtes peines de prison inférieures à trois mois, les remplaçant par des « peines pécuniaires ». En plus des anciennes amendes, on a ainsi créé une deuxième peine visant le portemonnaie.

Situation absurde

De nombreux automobilistes ayant une fois enfreint le code de la route en savent quelque chose: outre les amendes, on inflige depuis 2007 de plus en plus de peines pécuniaires, ce qui rapporte de plus en plus à l'État. On a depuis longtemps atteint la situation où les usagers de la route paient bien plus

que les véritables criminels: du dealer à l'auteur de violences, en passant par le voleur, bien des criminels sont relâchés après un bref interrogatoire de police, tandis que la classe moyenne suisse est littéralement plumée par les peines pécuniaires infligées pour des infractions routières.

Après l'entrée en vigueur de la révision en 2007, une semaine à peine s'est écoulée avant que même la télévision suisse ne critique vivement le nouveau code pénal, allant jusqu'à le qualifier de « raté monumental du législateur ».

Beaucoup ont ensuite réalisé à quel point il avait été insensé de supprimer les courtes peines de prison. Et la population ne comprenait évidemment pas pourquoi des peines pécuniaires « avec sursis » donc exécutées uniquement

(en vigueur jusqu'en 2006) concernant les courtes peines privatives de liberté.

S'agissant des peines pécuniaires toutefois, la situation est frustrante. La loi est même empirée plutôt qu'améliorée. La

solution correcte aurait été ici aussi de revenir à l'ancienne solution, qui avait parfaitement fait ses preuves jusqu'en 2006. Au lieu de cela, le Parlement s'active pour créer une réglementation entièrement nouvelle des peines pécuniaires, si bien que des dizaines de milliers de juristes, avocats, juges, fonctionnaires de l'administration, etc. d'un bout à l'autre du pays devront ensuite

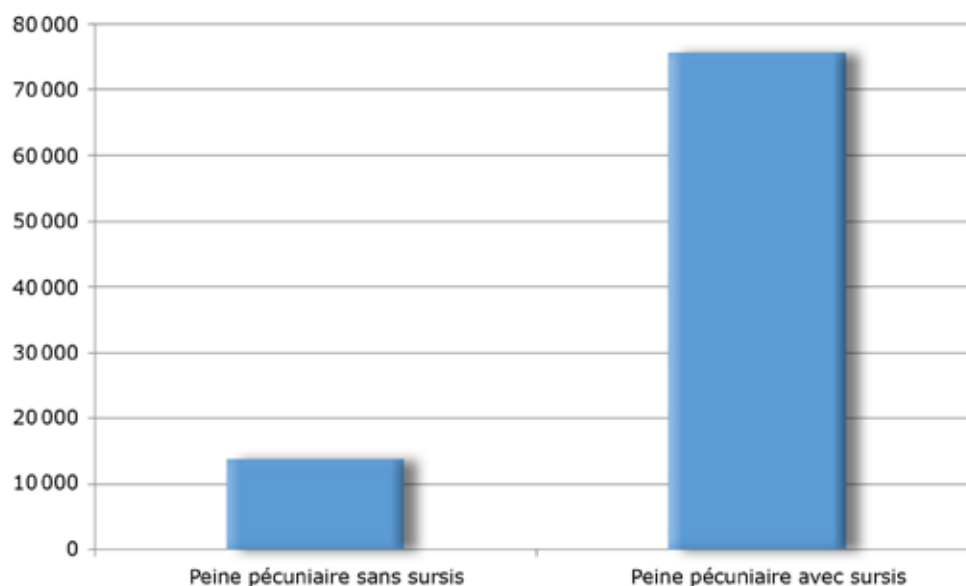
se creuser la tête, durant des dizaines de milliers d'heures de travail, pour déterminer comment il faudra appliquer les nouvelles dispositions.

Il est grand temps de créer des lois simples, produisant l'effet voulu, avec des tribunaux efficaces (« procédure express »)!



Luzi Stamm,
conseiller national,
Baden (AG)

Amendes avec sursis; un développement négatif



Source: Statistique des condamnations pénales

Raté monumental du législateur: avec la révision de la loi en 2007, les amendes avec sursis ont considérablement augmenté.

en cas de récidive étaient prononcées, même pour des auteurs d'infractions relativement graves, alors que le citoyen moyen qui n'observait pas une règle de circulation subissait immédiatement une vigoureuse sanction judiciaire.

Créer des lois simples

En ce moment, le Parlement planche sur une nouvelle révision du code pénal. Après quelques différends entre le Conseil national et le Conseil des États, le projet repasse au National. Certes, tous s'accordent heureusement à dire qu'il faut réintroduire l'ancienne réglementation



**Un même
taux** **svp!** **OUI**

à l'initiative «Stop à la TVA discriminatoire
pour la restauration!»

Stop à la TVA discriminatoire !

Le 28 septembre, nous voterons sur l'initiative populaire de Gastro Suisse visant à abolir la discrimination des établissements de restauration par rapport à ceux offrant des plats à emporter. Un restaurant normal paie aujourd'hui 8% de TVA sur la nourriture et les boissons. Un take-away ne doit décompter que 2.5%. C'est pourquoi le taux de TVA doit passer à 2.5% pour tous.

Baisser la charge pour les consommateurs

Un plat du jour coûte en moyenne Fr. 20.00. Si un ouvrier de chantier opte pour un restaurant, il paie Fr. 1.50 de TVA. Son collègue, qui achète un plat à l'emporter, paie 50 centimes. Pour un même produit, l'État prélève donc auprès d'un consommateur 3x plus que chez l'autre.

Mettre fin à l'injustice et à l'irrationnelle bureaucratie

C'est injuste. Notre ministre des Finances justifie cette situation par le fait que, au restaurant et à l'hôtel, on rémunère une prestation, mais pas au take-away. Cet argument ne tient pas. Lorsqu'on commande par exemple chez McDonalds un hamburger à l'emporter, au drive ou comptoir, on paie 2.5% de TVA, contre 8% si on

le consomme sur place. Il est donc incompréhensible de parler de prestation supplémentaire. Le fait que l'on puisse s'attarder dans le restaurant ne justifie pas de prélever trois fois plus de TVA. Après tout, pour McDonalds, la prestation entre la commande, la préparation et la vente est la même.

«Lorsqu'on commande par exemple chez McDonalds un hamburger à l'emporter, au drive ou comptoir, on paie 2.5% de TVA, contre 8% si on le consomme sur place.»

ALFRED HEER

Les take-aways génèrent des déchets
De plus, les établissements take-away génèrent énormément de déchets avec

leurs emballages (boîte et couverts en plastique, sac en papier). La nourriture est consommée n'importe où et les déchets sont jetés dans une poubelle publique, dans le meilleur des cas, voire simplement par terre. Dans un restaurant en revanche, on utilise une assiette normale et des couverts normaux, qui sont réutilisés.

La restauration est une formatrice importante pour les jeunes et les professionnels spécialisés

Rien ne justifie le traitement différent d'un même produit aux fins de la TVA. Par ailleurs, l'hôtellerie-restauration joue un rôle essentiel en Suisse pour le tourisme et la cohésion sociale (stamms, locaux d'associations, cercles de joueurs de cartes, etc.). Les établissements de restauration forment chaque année des milliers d'apprentis et offrent des emplois pour les personnes peu ou hautement qualifiées. Pour ces raisons, le taux de TVA doit être abaissé à 2.5 %, comme pour les take-aways. Un objet identique doit être imposé de façon identique. Il faut renforcer le secteur de la restauration et ne pas le discriminer fiscalement.

Le 28 septembre, dites OUI à l'initiative « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! »



Alfred Heer,
conseiller national,
Zürich (ZH)

Termes exacts de l'initiative

I. La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 130, al. 1bis (nouveau)

1bis Les prestations de la restauration sont imposées au même taux que la livraison de denrées alimentaires. Ce taux n'est pas applicable aux boissons alcooliques et au tabac remis dans le cadre des prestations de la restauration.

II. Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

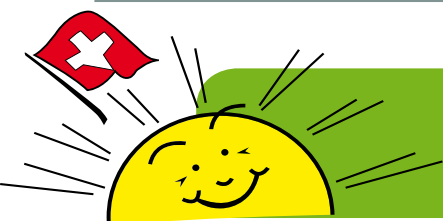
Art. 197, en. 8 (nouveau)

8. Disposition transitoire ad art. 130, al. 1bis (Taux de TVA pour les prestations de la restauration)

Le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation sur la TVA modifiée en exécution de l'art. 130, al. 1bis

L'UDC Suisse vous recommande de voter OUI

Plus d'informations: www.udc.ch/actualites/assemblees-des-delegues





SAFARI

**Une exclusivité Subaru.
Le Pack SAFARI.**

> Intérieur cuir spécial SAFARI

- Sièges
- Console centrale
- Accoudoirs portières
- Soufflet de levier de vitesse (boîte man.)
- Soufflet de frein à main

> Tapis de sol SAFARI

> Seuils de portes SAFARI

> Déco extérieure SAFARI

- Déco latérale
- Déco sur les montants B

Prix promotionnel: Fr. 2'500.-



**ENEZ LA CAPTURER CHEZ NOUS:
SÉRIE SPÉCIALE SUBARU XV 4x4 SAFARI DÈS FR. 28'400.-.**

Plaisir sauvage: la SUBARU XV 4x4 SAFARI.
Avec un équipement supplémentaire torride pour seulement
2'500 francs. Suivez sa trace sans perdre une seconde.

Modèle présenté: SUBARU XV 1.6i AWD Swiss two SAFARI, man., 5 portes, catégorie de rendement énergétique E, CO₂ 151 g/km, consommation mixte 6,5 l/100 km, prix Pack SAFARI compris: Fr. 32'600.- (peinture métallisée comprise). SUBARU XV 1.6i AWD Swiss one SAFARI, man., 5 portes, catégorie de rendement énergétique E, CO₂ 151 g/km, consommation mixte 6,5 l/100 km, prix Pack SAFARI compris: Fr. 28'400.- (couleur Desert Khaki). Moyenne de toutes les voitures neuves vendues en Suisse (toutes les marques): CO₂ 148 g/km.



SUBARU

Confidence in Motion

www.subaru.ch

SUBARU Suisse SA, 5745 Safenwil, tél. 062 788 89 00. Concessionnaires Subaru: env. 200. www.multilease.ch. Prix nets conseillés sans engagement, TVA de 8% comprise. Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Prix: toutes les primes ont déjà été déduites.

LA MARQUE 4x4 DES SUISSES